

## APPEL A PROJETS DE TERRITOIRES MUSEAUX

Dans le cadre du projet « *Coopération muséale innovante : DakarMuséExp* », l'Ambassade de France au Sénégal lance un appel à projets pour la sélection de projets culturels portés par des collectivités territoriales sénégalaises et françaises donnant à l'art contemporain et aux partages des collections muséales un regard nouveau.

### 1. Contexte

Le Sénégal est à la croisée des chemins pour la **création d'un modèle économique d'animation des musées**. De nombreuses initiatives locales de musées se développent, les actions de coopération muséales sont appréciées mais elles ne génèrent pas encore assez de contenus marchands pour les partenaires.

Si l'art contemporain a trouvé au Sénégal sa marque et ses événements, **la valorisation des contenus culturels et les expositions muséales sont encore les parents pauvres de la programmation culturelle**.

Lancé en 2023 dans le cadre du Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPI), le projet « *Coopération muséale innovante : DakarMuséExp* » a pour objectif (i) de développer l'attractivité des lieux d'exposition au public avec une scénographie revisitée par l'art et les performances contemporaines, par une inclusion numérique plus forte et (ii) de capitaliser/valoriser les contenus culturels sénégalais.

Ainsi, le projet *DakarMuséExp* se propose de structurer l'attractivité globale des musées sénégalais à travers le **prisme d'une plus grande inclusion numérique dans les musées de demain à travers plusieurs objectifs** :

- En offrant des **possibilités de collections et d'expositions plus importantes (forme et contenu)**, plus en adéquation avec les attentes d'un public nouveau, jeune, numérisé ;
- En permettant **une circulation nationale facilitée** des collections nationales et des expositions internationales réduisant les inégalités d'accès culturels entre les régions rurales et Dakar ;
- En **inscrivant l'expertise africaine et sénégalaise à égale contribution dans le narratif** contemporain de l'absence des objets détenues dans les collections coloniales ;
- En favorisant la **création et la performance contemporaine** comme support de médiation et de circulation des œuvres vers d'autres lieux et d'autres publics ;
- En proposant une **réponse à la question muséale de la précarité économique**, en proposant de repenser le lien entre culture et économie et la notion de valeur culturelle ;
- En participant, conformément à la Charte de Porto Novo, à ce que ces questions liées

aux restitutions soient inscrites dans les cursus scolaires et universitaires : publications bilingues pour les scolaires, pastilles vidéo sur les réseaux sociaux, débats ;

- En participant activement à la production de contenu culturel à haute valeur économique.

Conscient que le facteur clé de succès pour la conservation du patrimoine culturel réside dans le développement d'initiatives autour de la capitalisation et de la valorisation des collections, **DakarMuséExp propose de soutenir des projets territoriaux** à travers un accompagnement adapté pour répondre aux problématiques locales du secteur culturel **dans un appel à projet.**

Cette stratégie de développement territorialisé doit permettre de structurer et de valoriser l'écosystème muséal à Dakar en régions en adéquation avec les priorités sénégalaises qui positionnent la culture comme un secteur à fort potentiel de croissance.

## **2. Objectifs**

L'objet du présent appel est de sélectionner les projets contribuant à favoriser l'animation de territoires hors des initiatives des directions nationales des musées régionaux ou de structures d'accueil du public valorisant le patrimoine local.

Ces projets doivent s'inscrire dans l'un des champs d'interventions ci-dessous :

- la valorisation des patrimoines culturels vernaculaires (savoirs et pratiques agricoles, médecine traditionnelle, contes et légendes orales rurales ...),
- la circulation des œuvres à travers des expositions croisées entre les territoires français et sénégalais concernées en mobilisant les diasporas et communautés résidentes des deux pays concernées ;
- la création de collections contemporaines qui seront valorisées dans les musées régionaux et nationaux.

Ainsi, il est attendu des opérateurs qu'ils mettent à la disposition des structures accompagnées un dispositif d'outils et de services pour leur permettre de structurer leur projet, de définir un modèle économique et d'établir une stratégie de développement.

## **3. Candidats éligibles**

Cet appel à candidatures s'adresse à toute association ou collectivité territoriale sénégalaise ayant un projet innovant qui répond à **une problématique locale de développement culturel avec une forte composante digitale.** Ce projet doit être adressé à ou porté par une collectivité territoriale sénégalaise en partenariat avec une collectivité territoriale française.

L'objet culturel proposé doit nourrir un échange culturel nouveau et faire **l'objet d'une circulation d'œuvres entre les deux territoires en donnant lieu à des moments de rencontres et de programmation culturelle croisées.**

Un focus particulier pourra être porté aux initiatives **faisant de la lutte contre les inégalités de genre** et celle d'une facilité plus importante **d'accessibilité à des objets culturels** dans les zones rurales du Sénégal.

Cet appel cible des projets à différents stades de développement : idée de projet, prototypage, recherche de financement, etc.

*NB : Un porteur de projet ne peut soumettre plus d'un projet et il ne peut être associé à un autre projet candidat.*

#### **4. Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-dessous :

- La présentation du projet ;
- Le budget détaillé ;
- Le calendrier de mise en œuvre.

**Concernant la présentation du projet**, elle devra décrire la méthodologie, les activités à dérouler, les cibles, les partenaires et la stratégie de pérennisation.

**Concernant le budget**, il doit être réparti entre plusieurs sources de financement avec une contribution d'au moins 10% du budget de l'association ou de chaque collectivité territoriale porteuse du projet (10% partie composante territoire française, 10% composante territoire partie sénégalaise).

Le financement demandé à l'Ambassade de France ne pourra pas excéder 50% du projet global.

**Concernant le calendrier**, il devra être d'une période de 6 mois à 2 ans – sachant que le versement de l'Ambassade de France se fera en un ou plusieurs tranches suivant la durée.

#### **5. Critères d'évaluation**

Les projets soumis seront examinés à l'aide de critères pondérés par un comité de sélection constitué ainsi composée de l'Ambassade de France, Cités unies France, la Direction de

l'action extérieure des collectivités territoriales du MEAE, la Délégation de l'Entrepreneuriat Rapide (DER/FJ).

Les projets présentés seront évalués sur la base des critères suivants :

- Innovation technologique : la proposition de valeur est-elle innovante ?
- Faisabilité : le projet est-il conscient des limites ? les objectifs sont-ils SMART (Spécifique - Mesurable – Accessible – Réaliste – Temporel) ?
- Potentiel Économique : le marché est-il bien identifié ? Le projet est-il économiquement viable ?
- Impact du projet/retombées : les impacts sont-ils pertinents et mesurables pour l'écosystème local ?
- Perspective de valorisation : le modèle est-il répliquable à une plus grande échelle ?
- Adéquation avec les Objectifs de Développement Durable : est-ce que le projet répond à une ou plusieurs problématiques relatives aux ODD - villes sûres et durables, travail décent et croissance économique, réduction des inégalités, protection de l'environnement, égalité entre les sexes, sociétés pacifiques et inclusives ?
- Le projet donne-t-il lieu à une circulation d'œuvres nouvelles, d'expositions et de programmation culturelle entre les territoires ?

Par ailleurs, une attention particulière sera donnée aux projets en faveur du développement de territoires régionaux et tenant compte du facteur genre.

## **6. Modalités pratiques**

Le calendrier prévu est le suivant :

- **Période de candidature : 22 avril au 31 mai**

L'appel à projets sera ouvert à partir du lundi 22 avril et clôturé le vendredi 31 mai 2024. **Les projets doivent être soumis via le lien ci-après : [LIEN](#)**

- **Présélection : 3 au 7 juin 2024**

Le comité de sélection opère une première sélection des projets sur la base des dossiers transmis via le formulaire de candidature.

- **Audition des candidats : 11 au 13 juin 2024**

Les porteurs de projet pré sélectionnés seront conviés à des auditions pour défendre leur projet sous forme de pitch.

- **Notification des projets sélectionnés : 25 juin 2024**

Les projets lauréats feront l'objet d'une notification le 25 juin 2024 et ils seront convoqués pour définir les modalités de financement des actions.

## **7. Obligations**

- Tout projet soumis ou sélectionné reste la propriété intellectuelle du porteur du projet, qui en détient totalement les droits moraux et patrimoniaux, sans cession ni rémunération à DakarMuséExp qui n'a aucun droit de modification ou d'intervention sur le projet.
- Toutefois, tous les porteurs de projets sélectionnés autorisent le projet DakarMuséExp à travers ses partenaires et prestataires, à reproduire, distribuer, afficher et utiliser leurs informations personnelles (nom et prénoms, photos), les informations sur le projet (nom, logo, descriptif et éléments visuels) via leurs médias de communication.
- Les porteurs de projets sélectionnés devront s'engager à mentionner le soutien apporté par DakarMuséExp dans leurs actions de communication et réalisations, découlant directement ou indirectement de cette période de soutien.

## **8. Contacts**

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à envoyer un mail à :  
[dakarmuseexp@ifs.sn](mailto:dakarmuseexp@ifs.sn)

**Absa Diouf DIOP**  
Chargée de projet  
[dakarmuseexp@ifs.sn](mailto:dakarmuseexp@ifs.sn)